



ROCK UP C Soudable est un panneau isolant en laine de roche, dont la particularité est de présenter une **face supérieure surdensifiée** (à partir de l'épaisseur 70 mm), revêtue d'une couche de bitume et d'un film thermo fusible.



AVANTAGES

- Utilisable en zones techniques et en toitures-terrasses végétalisées et photovoltaïques
- Adhérence totale de l'étanchéité : la membrane bitumeuse est soudée au panneau isolant, garantissant ainsi une meilleure cohésion du complexe. La partie surdensifiée des panneaux permet de :
 - faciliter l'exécution des joints de recouvrement des revêtements d'étanchéités monocouches
 - d'améliorer la résistance aux passages répétés
- Performances thermique et acoustique
- Stabilité dimensionnelle
- Imputrescibilité

DIMENSIONS

- L. 1200 x l. 1000 mm
- L. 1200 x l. 600 mm

DOMAINE D'APPLICATION

ROCK UP C Soudable est un panneau isolant non porteur support direct des revêtements d'étanchéité pour toitures plates et inclinées conforme au DTU 43.1 :

- des terrasses inaccessibles*, y compris les chemins de circulation
- des terrasses techniques et zones techniques**, en excluant les chemins de nacelles
- des toitures-terrasses végétalisées (TTV) conformes aux Règles professionnelles TTV de la CSFE***
- des toitures-terrasses photovoltaïques.

* Les toitures inaccessibles sont des terrasses dont la circulation est réduite à leur entretien.

** Les toitures techniques et zones techniques sont des toitures dont la circulation est due à la présence d'appareils ou d'installations nécessitant des interventions fréquentes.

*** Emploi visé en toitures-terrasses végétalisées extensives, ou semi extensives, avec revêtement d'étanchéité « 14 » et anti-racine, visant cet emploi dans l'AT ou DTA particulier du revêtement.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

Caractéristiques pondérales	Valeurs de ROCK UP C Soudable	
	monodensité	double densité
Épaisseurs (mm)	50 à 60	70 à 140
Masse volumique face supérieure (ép. ≈ 15 mm) (kg/m ³)	-	230 (en moyenne)
Masse volumique globale (kg/m ³)	175 (en moyenne)	165 (en moyenne)
Classe de compressibilité (UEATc)	Classe C	
Contrainte de compression à 10%	≥ 70 kPa	

RÉSISTANCE THERMIQUE *

- Certificat ACERMI n° 06/015/385 pour les épaisseurs de 50 à 60 mm (monodensité)
- Certificat ACERMI n° 02/015/045 pour les épaisseurs de 70 à 140 mm (double densité)

Ép. (mm)	50	60	70	75	80	85	90	100	110	115	120	130	135	140
R (m².K/W)	1,15	1,40	1,75	1,90	2,05	2,15	2,30	2,55	2,80	2,90	3,05	3,30	3,45	3,55

*Données en vigueur disponibles sur les sites www.acermi.com et www.rockwool.fr. Quantité minimum : se référer au tarif en vigueur.
Quantité minimum : se référer au tarif en vigueur. Est encadrée en noir la valeur Garde-Fou correspondant au minimum réglementaire de la RT 2005.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Réaction au feu : Euroclasse F (aucune performance déterminée).
Le primaire du ROCK UP C Soudable (= ROCK UP C Nu) est classé A1 (incombustible).

STABILITÉ DIMENSIONNELLE

- Coefficient de dilatation thermique linéaire : $2 \times 10^{-6} \cdot \text{C}^{-1}$.
- Déformation résiduelle à 20 °C : négligeable.
- Variation dimensionnelle en ambiance à 20 °C entre 65 et 80 % HR :
 - sens longitudinal < 1 mm/m
 - sens transversal < 1 mm/m
- Faible sensibilité aux variations de température et d'hygrométrie.
- Gonflement à l'humidité $\leq 5\%$ (moy. 2 %).
- Absorption d'eau en immersion complète 11 à 12 % à 20 °C après 7 jours et saturation. Retour au poids initial en 48 h.

MISE EN ŒUVRE

TOITURES INACCESSIBLES

Élément porteur	Pente (%)	Revêtements sous DTA*	
		Protection lourde meuble	Autoprotection
		Revêtement soudable	Revêtement soudable
Maçonnerie (1)	0 à 5	Classe FIT « I4 »	Classe FIT : « I4 » en système monocouche « I3 » en système bicouche
	> 5		
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 5	Classe FIT « I4 »	
	> 5		

CHEMINS DE CIRCULATION

Élément porteur	Pente (%)	Revêtements sous DTA*	
		Protection rapportée par dalles préfabriquées	Autoprotection
		Revêtement soudable	Revêtement soudable
Maçonnerie (1)	0 à 5	cf. DTU 43.1	Classe FIT « I4 » en système monocouche ou bicouche
	> 5		
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 5		
	> 5		

TERRASSES TECHNIQUES

Élément porteur	Pente (%)	Revêtements sous DTA*	
		Protection rapportée par dalles préfabriquées	Autoprotection
		Revêtement soudable	Revêtement soudable
Maçonnerie (1)	0 à 5	cf. DTU 43.1	Classe FIT « I4 » en système monocouche ou bicouche
	> 5		
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 5		
	> 5		

Classe FIT « I » : Résistance au poinçonnement (NF P 84-352) du revêtement d'étanchéité (DTA*).

(1) Selon normes NF P 84-204 et NF P 84-205 (DTU 43.1 et DTU 43.2) et DTA*

(2) Selon Cahier du CSTB 2192 d'octobre 1987 et DTA*

Les cases vides correspondent à des exclusions d'emploi.

TOITURES-TERRASSES VÉGÉTALISÉES EXTENSIVES OU SEMI-EXTENSIVES

Élément porteur	Pente (%)	Revêtements anti racine pour terrasse jardin sous DTA*	
		Revêtement indépendant (2)	Revêtement adhérent
Maçonnerie (1)	0 à 20	Classe FIT « I5 »	Classe FIT « I5 »
Béton cellulaire autoclavé (2)	1 à 20		

Classe FIT : Résistance au poinçonnement (NF P 84 - 352) du revêtement d'étanchéité (Avis Techniques particuliers).

(1) Selon la norme NF P 84 - 204 - 1-1 (DTU 43.1) et Avis Techniques

(2) Selon Cahier du CSTB 2192 d'octobre 1987 et Avis Techniques

(3) Avec poids de substrat à l'état sec > 68 kg/m²

(4) Selon Règles professionnelles TTV de la CSFE

*DTA : Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

ÉTANCHÉITÉ

■ ROCK UP C Soudable peut être employé dans les complexes d'étanchéité suivants :

- Autoprotégé (pente jusqu'à 100 %) :

- en lit unique, les panneaux sont collés sur le pare-vapeur soit à froid avec la colle FIX UP (limité à une dépression maximale de vent de 3927 Pa), soit à chaud à l'EAC (limité à une dépression maximale de vent de 4712 Pa) ;

- en lits multiples, les couches inférieures sont réalisées à l'aide de panneaux ROCK UP C Nu collés à l'EAC (à raison de 1,2 kg/m² minimum) ou à la FIX UP au support. Le lit supérieur est réalisé avec des panneaux ROCK UP C Soudable collés à l'EAC à la couche inférieure.

La pose libre des panneaux est exclue.

Il est interdit de coller les revêtements d'étanchéité à l'EAC.

- Autres complexes, consulter le DTA*.

L'épaisseur totale ne devra pas excéder 260 mm, consulter le DTA*.

■ Cas particulier des versants courbes : les dimensions des panneaux sont celles définies dans le DTU 43.2, en fonction du rayon R de courbure de la toiture pour les panneaux collés à l'EAC, $L \leq \sqrt{R/100}$.

■ Les panneaux de ROCK UP C Soudable doivent être disposés en quinconce, face revêtue au-dessus.

■ Les pentes et conditions d'emploi des revêtements d'étanchéité non traditionnels sont définies dans leurs DTA* particuliers.

*DTA: Document Technique d'Application ou Avis Technique particulier

TEXTES DE RÉFÉRENCE

■ Décret n° 2006-592 du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions - J.O. du 25 mai 2006. Arrêté du 24 mai 2006 relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles des bâtiments - J.O. du 25 mai 2006.

■ Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique - J.O. du 21 mars 2007. Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants - J.O. du 17 mai 2007.

■ Arrêté du 22 février 2002, portant application pour les produits d'isolation thermique manufacturés pour le bâtiment du décret du n° 92-647 du 8 juillet 1992.

■ Directive 89/106/CEE du conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction.

■ Norme NF EN 13162, produits isolants thermiques pour bâtiment, produits manufacturés en laine minérale.

■ DTA* CSTB : en cours d'obtention

■ DTU 43.3 et 43.4.

■ Guide technique UEAtc.

ASSURANCES

Police d'assurance de Responsabilité Civile décennale des fabricants, importateurs et assimilés de matériaux de construction, ayant pour objet de garantir la société Rockwool France S.A.S. en application des dispositions prévues par la loi du 4 janvier 1978 et à l'article 1792-4 du Code Civil, à l'exclusion de toute garantie des applicateurs.

Aucune référence au nom et à la marque de ce produit ne peut être faite dans des avis techniques ou documents techniques sans l'accord écrit de Rockwool France.

Document non contractuel fourni à titre indicatif – Schémas et informations susceptibles d'être modifiés par Rockwool à tout moment et sans préavis.